BUT

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION AU MOYEN D'UN AEROPORT ADEQUAT.

RECOMMANDATIONS

- 1) RECONNAITRE LE PLAN D'ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT
 A LONG TERME DE L'AEROPORT.
- 2) PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES A L'APPLICATION DANS LES ANNEES A VENIR D'UN TEL PLAN DE DEVELOPPEMENT.

ACTIONS IMMEDIATES

AUCUNE DEPENSE CAPITALE ADDITIONELLE -

APPROBATION DU REGLEMENT NECESSAIRE DE ZONAGE EN HAUTEUR -

ENREGISTREMENT DE CE REGLEMENT DE ZONAGE AUPRES DU

MINISTERE DES TRANSPORTS -

NORMES DE ZONAGE

BANDE DE BASE

500' DE L'AXE DE PISTE 300' AU DELA DU SEUIL

SURFACE D'APPROCHE

PENTE 1/50

1000' DE LARGE A LA BANDE DE BASE

4000' DE LARGE A 10000' PLUS LOIN

PENTE 1/40 AU DELA DE 10000'

SURFACE DE TRANSITION

PENTE 1/7 1 A L'AXE DE PISTE DEPUIS LES COTES DE LA BANDE DE BASE JUSQU'A UNE HAUTEUR DE 150'

SURFACE HORIZONTALE

150' DE HAUTEUR DANS UN RAYON HORIZONTAL DE 13000'

SURFACE CONIQUE

PENTE 1/20 DEPUIS SURFACE HORIZONTALE JUSQU'A UNE HAUTEUR DE 500'